

Le retour de la guerre sur le continent européen a rappelé douloureusement aux démocraties occidentales que l'agression militaire était redevenue une éventualité crédible dans les rapports interétatiques. Jusqu'à présent, la guerre contre le terrorisme islamiste, notamment dans sa dimension militaire, avait engagé les armées d'une manière salubre préservant partiellement leurs capacités. L'ennemi n'a pas été totalement éradiqué mais il a permis aux forces armées d'acquiescer aussi un réel aguerrissement. Conséquence des attentats de 2015, la nécessité de protéger la nation, y compris sur le territoire national, raison principale de l'existence d'une armée faut-il le rappeler, a limité sa désagrégation progressive voulue jusqu'à cette période par les adeptes politiques des dividendes de la paix. Les chefs d'état-major successifs ont réussi en parallèle à préserver tant bien que mal une armée « complète » mais aux capacités échantillonnaires.

Cette armée est désormais confrontée désormais à la guerre en Ukraine initiée par l'agression russe du 24 février 2022. La guerre de haute intensité n'est plus une hypothèse éloignée et chimérique mais une éventualité à préparer sans renier le capital humain, tactique et matériel acquis dans la guerre contre-insurrectionnelle.

Au début de cette seconde année de guerre, les enseignements sont déjà nombreux et sources de remises en question notamment pour la France. Félicitons-nous que l'ennemi « conventionnel » ne soit pas à nos frontières et nous permette de prendre à temps, théoriquement, les mesures nécessaires pour faire face à cette menace réelle. À condition de prendre en considération l'ensemble des enseignements et pas seulement ceux qui favorisent le complexe militaro-industriel français, la loi de programmation militaire (LPM) en gestation devrait être l'un des outils pour préparer les guerres futures... et ne pas les perdre.

La guerre en Ukraine a remis en cause les certitudes des démocraties européennes sur l'impossibilité de recourir à la force militaire (I). Les enseignements de ce conflit abordent cependant tous les domaines de la stratégie générale d'un État sinon d'une alliance (II). La LPM devra répondre pour sa part aux faiblesses militaires françaises afin de faire face aux menaces à venir et à cet impératif souverain d'assurer notre défense future (III).

.*

I) Quelques enseignements géopolitiques de la guerre en Ukraine

Les enseignements de ce conflit sont certes loin d'être tous tirés mais au moins trois points géopolitiques importants apparaissent. Une vision politicienne à court terme a affaibli gravement la capacité des États européens à assurer une défense dissuasive contre l'agression oubliant la pertinence de la devise romaine « *Si vis pacem, para bellum* ». Les dépendances économiques sinon juridiques ont accentué ensuite nos vulnérabilités et entravé la prise de décision. Enfin, la notion d'alliance mérite d'être réappréciée à sa juste valeur, les États n'ayant pas d'amis, seulement des intérêts (Charles de Gaulle).

I.1 Le désarmement européen

Depuis la dissolution de l'URSS (26 décembre 1991), les dirigeants occidentaux ont à assumer une lourde responsabilité dans la construction de nos vulnérabilités. Leur aveuglement pourrait se résumer à ces fameux « *dividendes de la paix* » énoncés par Laurent Fabius alors Premier ministre (1990). Hormis aux États-Unis, seules les menaces récentes des États autoritaires ont imposé aux occidentaux l'augmentation de leurs capacités militaires. Ainsi depuis plusieurs années, les budgets de la défense s'accroissent pour atteindre ou dépasser les 2% du PIB, longtemps demandés sans succès par l'OTAN, sinon par les États-Unis (Donald Trump). Pour 2023, Le budget des États-Unis s'élève à 813 milliards de dollars (2024, 842 milliards), aides à l'Ukraine non comprises de 45 milliards, celui de l'Union européenne (à 27) à 250 milliards, de la Chine à 220 milliards, de la Russie à 68 milliards, du Royaume-Uni à 55 milliards, de l'Allemagne à 50 milliards et de la France à 44 milliards (hors pensions).

Cependant, cela conduira en Europe à une remise en cause de la réalité de la disponibilité des équipements militaires et à un changement d'organisation industrielle afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins d'une guerre. Les équipements listés dans les documents spécialisés faisant de tel ou tel pays la Xe puissance militaire sont loin d'être tous opérationnels et l'on découvre dans ce conflit que sur « *tant de chars de bataille* » annoncés et destinés à l'Ukraine, seule une faible partie est capable d'être engagée immédiatement en opération. La communication politique sur l'envoi de blindés est confrontée à la réalité d'engins indisponibles pourtant identifiés comme étant disponibles dans le corps de bataille. La France découvre aujourd'hui qu'elle ne dispose plus de pièces détachées pour ses blindés comme le char Leclerc imposant une coûteuse revalorisation. Certes la « *Brigade Combat Team* » américaine en cours de montée en puissance découvre aussi que les équipements mis en dépôt en Europe pour gagner des délais de réactivité ne sont pas opérationnels.

Quant à la « *masse humaine* », les États européens peinent aujourd'hui à fournir quelques milliers d'hommes disponibles seulement après un délai important. Dans sa composante européenne, l'OTAN projette aujourd'hui dans le cadre du conflit en Ukraine 8 bataillons à l'Est soit quelque 7 000 hommes. Les États-Unis auront projeté quelque 30 000 hommes. Le second échelon en cas d'agression n'est pas évoqué en cas d'élargissement du conflit. 900 soldats allemands ont usé de leur droit constitutionnel pour ne pas servir face à l'Est dans le cadre de la force de réaction rapide de l'OTAN.

Dans un conflit de haute intensité, des effectifs d'active réduits, aux réserves insuffisantes, devront faire appel à la mobilisation sinon à la conscription, signe fort de la volonté d'un pays à se défendre. Un budget alloué à la défense nationale ne suffit pas pour exprimer une réelle capacité à défendre ses intérêts, ses frontières, sa population. Après l'avoir supprimé, l'Ukraine a rétabli le service militaire en 2014, la Lituanie en 2015, la Suède en 2018. En France, le Service National Universel qui suscite l'opposition d'une partie de la gauche, notamment écologiste dans le cadre de sa généralisation, de nos enseignants et des syndicats lycéens ou étudiants, permettrait-il de construire cette résilience que nous envions tant aux Ukrainiens ? La question de la mobilisation et de son organisation pourrait aussi se poser comme le positionnement de l'objection de conscience ou la présence de ressortissants non français sur le territoire national en temps de guerre, non directement concernés par la guerre.

Surtout, la société civile devra non seulement comprendre mais aussi accepter les morts et les blessés. Les réactions d'individualités civiles sur les plateaux de télévision lors de cette guerre en Ukraine montrent cette faiblesse émotionnelle, privilégiant les pertes civiles pour émouvoir et mobiliser oubliant que la guerre n'épargne personne malgré les textes comminatoires du droit international. Les états d'âme des soldats au front et soumis à l'enfer des combats font oublier que le pouvoir politique ou un état-major peuvent imposer aux unités sous la forme « *d'ordre* » de tenir une position malgré des pertes énormes comme à Soledar en janvier 2023 ou à Bakhmout.

En contrepartie, la société civile doit assurer des droits à réparation suffisants aux combattants tués ou blessés, à leurs familles sans oublier la reconnaissance collective qui leur est due. L'Ukraine sera sans aucun doute confrontée à cette situation de l'après-guerre et à son coût. Les mesures prises en France notamment suite aux deux guerres mondiales ont été significatives pour ne pas laisser des vétérans ou leurs familles en déshérence. (...)